



Supprimer un contrat de découvert sans signatures

Par **Oumeddour smail**, le **14/09/2017** à **15:59**

Bonjour, je voulais savoir si un banquier a le droit de m'arrêter le contrat de découvert après un incident de chèque impayés qui a été régularisés?(j'ai fait un chèque de garantie à une association de commerçants puis j'ai réglé ce chèque en espèces et par erreur le comptable de l'association l'avait déposé du coup il est retourné sans provisions) mon banquier m'appelle pour m'annoncer que je suis interdit bancaire et qu'il m'arrête mon contrat de découvert qui veut dire j'aurais plus le droit au découvert est ce qu'il a le droit de faire ça toute en sachant que j'ai pas signé l'arrêt de mon découvert que ferai-je?? merci de me répondre c'est urgent